

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 21 mai 2014 à 18 heures 30 -
Dietwiller**

Sur convocation du 15 mai 2014 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 21 mai 2014 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX** (à partir du point n° 5), Pierre **FISCHESSER**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Pierrette **KEMPF**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Daniel **BUX** à Monsieur Bernard **NOTTER** (jusqu'au point n° 4 inclus)
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (L'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 mai 2014
2. Modification des statuts du syndicat
3. Création des commissions
4. Désignation des membres des commissions
5. Commission M.A.P.A. – mise en place – composition – attributions
6. Désignation d'un représentant du syndicat aux conseils des écoles d'Ile Napoléon
7. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux
8. Désignation de deux représentants du syndicat au comité de l'amicale du S.C.I.N.
9. Battenheim – extension du hangar communal – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
10. Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
11. Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – résultat de la consultation pour l'équipement du dojo – attribution du marché
12. Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une crèche et un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – approbation d'un avenant de transfert – autorisation de signer
13. Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – approbation de principe – lancement de la consultation pour les études de faisabilité, préprogramme et programme technique détaillé
14. Sausheim – construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration scolaire et périscolaire – avenants à différents marchés de travaux – autorisation de signer
15. Sausheim – construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association les Tamalous – résultat de la reconsultation suite à infructueux – attribution d'un marché de travaux
16. Baldersheim – réaménagement des rues des Alpes, des Pyrénées et des Vosges – résultat de la consultation – attribution du lot 2 : éclairage public
17. Rixheim – réfection des chemins ruraux – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
18. Rixheim – aménagement d'un cheminement mixte cycles-piétons impasse du Cèdre – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
19. Rixheim – mise aux normes des arrêts de bus « Oisans » rue Albert Schweitzer – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
20. Signalisation routière (horizontale et verticale) sur le territoire des communes du S.C.I.N. – approbation du cahier des charges – lancement de la consultation d'entreprises
21. Divers

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Robert RISS, maire de Dietwiller, d'avoir bien voulu accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, il sollicite du comité syndical, qui la lui accorde, l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire (n° 21) à l'ordre du jour, intitulé : « *Rixheim – réaménagement de la rue de Sultz – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions* ».

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 mai 2014

Le procès-verbal du comité syndical du 14 mai 2014 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 14 mai 2014.

Point n° 2 : Modification des statuts du syndicat

Si l'aménagement et les opérations de grosse réparation des pistes cyclables et itinéraires mixtes cycles-piétons relèvent, selon le cas, des compétences de la communauté d'agglomération (m2A) ou du conseil général du Haut-Rhin, leur entretien courant ainsi que les travaux ponctuels de réfection, demeurent du ressort des communes.

Dès lors et pour faire suite à la demande formulée par plusieurs collectivités membres du syndicat, il pourrait être adjoint aux statuts de ce dernier une compétence intitulée « *entretien courant des pistes cyclables, itinéraires mixtes cycles/piétons et de leurs abords* ».

Cette modification permettrait ainsi aux communes qui le souhaitent, de confier au S.C.I.N. la mission d'entretenir, à leur demande et pour leur compte, selon des modalités à convenir avec elles, les itinéraires cyclables et/ou les itinéraires mixtes aménagés sur leur territoire.

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres seront consultés quant à cette proposition de modification statutaire.

L'accord de modification doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux de toutes les communes concernées, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'ajout, dans les statuts du S.C.I.N., de la compétence d'« *entretien courant des pistes cyclables, itinéraires mixtes cycles/piétons et de leurs abords* » ;**

- ***Charge M. le président de notifier la présente délibération aux maires de chacune des communes membres, et ce, afin que les conseils municipaux se prononcent, dans les plus brefs délais, à la majorité qualifiée requise ;***
- ***Autorise M. le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à saisir M. le préfet aux fins qu'il prononce, par arrêté, la modification des statuts du syndicat de communes.***

Point n° 3 : Création des commissions

Compte tenu des compétences – actuelles ou à venir – exercées par le syndicat de communes de l'île Napoléon, M. Le président propose à l'assemblée de créer les commissions thématiques suivantes :

- Commission des finances
- Commission d'évaluation des transferts de charges
- Commission « **voiries** »
 - Travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale
 - Eclairage public et feux tricolores
- Commission « **pistes cyclables et itinéraires mixtes** »
 - Entretien et réparations courantes des pistes cyclables et itinéraires mixtes
- Commission « **bâtiments** »
 - Travaux de construction, rénovation ou grosses réparations sur bâtiments communaux (hormis bâtiments scolaires)
- Commission « **jeunesse** »
 - Centres de loisirs sans hébergement
 - Actions en faveur de la jeunesse
- Commission « **environnement, équipements de loisirs et matériels mutualisés** »
 - Colline de jeux
 - Chemins ruraux et itinéraires verts
 - Gestion et entretien des matériels mutualisés
- Commission « **bâtiments scolaires** »
 - Travaux d'entretien et de grosses réparations sur le groupe scolaire d'île Napoléon
 - Travaux de construction, de rénovation ou d'entretien de bâtiments à vocation scolaire
- Commission « **nouvelles technologies de communication** »
 - Aménagements d'accompagnement pour le déploiement du haut-débit
 - Dématérialisation des actes et des procédures

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer les commissions thématiques ci-dessus énumérées.

Point n° 4 : Désignation des membres des commissions

Les dispositions spécifiques applicables en Alsace-Moselle concernant les commissions créées à l'initiative de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (article L. 2541-8 du code général des collectivités territoriales) précisent que la présidence de celles-ci est, de droit, assurée par le président, qui peut toutefois déléguer à cet effet un vice-président ou un membre du comité.

Monsieur le président informe l'assemblée que les travaux des commissions créées précédemment seront dès lors présidés comme suit :

- ↵ **Finances**.....M. Bernard NOTTER
- ↵ **Evaluation des transferts de charges**..... M. Olivier BECHT
- ↵ **Pistes cyclables et itinéraires mixtes**..... M. Michel RIES
- ↵ **Voiries**.....M. Robert RISS
- ↵ **Bâtiments** M. Maurice GUTH
- ↵ **Jeunesse** M. Gilbert FUCHS
- ↵ **Environnement, équipements de loisirs et matériels mutualisés**M. Daniel BUX
- ↵ **Bâtiments scolaires**..... M. Ludovic HAYE
- ↵ **Nouvelles technologies de communication**.....M. Pierre LOGEL

Monsieur le président propose ensuite à l'assemblée de constituer les différentes commissions.

-oOo-

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de nommer comme suit les membres des différentes commissions :

- Commission des **finances**
 - M. Gilbert FUCHS
 - M. Philippe GRUN
 - M. Maurice GUTH
 - M. Ludovic HAYE
 - M. Pierre LOGEL
 - M. Guy OMEYER
 - M. Michel RIES
 - M. Robert RISS

- Commission **d'évaluation des transferts de charges**
 - M. Gilbert FUCHS
 - M. Philippe GRUN
 - M. Maurice GUTH
 - M. Ludovic HAYE
 - M. Pierre LOGEL
 - M. Guy OMEYER
 - M. Michel RIES
 - M. Robert RISS

- Commission « **pistes cyclables et itinéraires mixtes** »
 - M. Jean-Pierre BARI
 - M. Michel BOBIN
 - M. Philippe GRUN
 - M. André HABY
 - M. Mathieu HAUSS
 - M. Richard PISZEWSKI
 - M. Bernard RAPP

- Commission « **voiries** »
 - M. Jean-Pierre BARI
 - M. Michel BOBIN
 - M. Philippe GRUN
 - M. André HABY
 - M. Mathieu HAUSS
 - M. Richard PISZEWSKI
 - M. Bernard RAPP

- Commission « **bâtiments** »
 - M. Olivier BECHT
 - M. Daniel BUX
 - M. Pierre FISCHESSE
 - M. Patrick RIETZ
 - M. Robert RISS
 - M. Alain SCHIRCK
 - Mme Marie-Madeleine STIMPL

- Commission « **jeunesse** »
 - Mme Rachel BAECHEL
 - M. Jean-Pierre BARI
 - M. Daniel BUX
 - Mme Nicole HINSINGER
 - Mme Pierrette KEMPF
 - M. Patrick RIETZ
 - Mme Béatrice RIESTERER
 - M. Alain SCHIRCK

- Commission « **environnement, équipements de loisirs et matériels mutualisés** »
 - M. Jean-Pierre BARI
 - M. André HABY
 - M. Mathieu HAUSS
 - Mme Nicole HINSINGER
 - M. Richard PISZEWSKI
 - M. Daniel SCHNEIDER
 - Mme Francine SCHUHLER

- Commission « **bâtiments scolaires** »
 - M. Olivier BECHT
 - M. Daniel BUX
 - M. Pierre FISCHESSE
 - M. Pierre LOGEL
 - M. Patrick RIETZ

- M. Robert RISS
- M. Alain SCHIRCK
- Mme Marie-Madeleine STIMPL

➤ Commission « **nouvelles technologies de communication** »

- M. Jean-Pierre BARI
- M. Gilbert FUCHS
- M. Maurice GUTH
- M. Ludovic HAYE
- Mme Pierrette KEMPF
- M. Daniel SCHNEIDER
- M. Bernard THIERY

Point n° 5 : Commission M.A.P.A. – mise en place – composition – attributions

- M. Daniel BUX rejoint la réunion -

Par décret n° 2013-1959 du 27 décembre 2013, le seuil de passation des marchés à procédure formalisée a été relevé à 5 186 000 € HT pour les travaux et 207 000 € HT pour les fournitures et services.

En dessous de ces seuils et conformément à l'article 28 du code des marchés publics, la procédure peut être adaptée. Dans l'hypothèse d'une procédure adaptée, la C.A.O. ne doit pas se réunir, sous peine d'irrégularité de la procédure.

Toutefois, la commission M.A.P.A. n'émet qu'un avis, le pouvoir adjudicateur reste seul compétent pour attribuer les marchés et approuver les avenants (sous réserve d'autorisation de signature de l'assemblée délibérante, pour les marchés d'un montant supérieur à la délégation de signature).

Les membres de la commission M.A.P.A. peuvent, au choix, soit être désignés une fois pour toutes par l'assemblée délibérante, soit désignés chaque fois que la procédure adaptée est mise en œuvre.

Dans un souci de cohérence, M. le président propose au comité syndical de mettre en place au sein du S.C.I.N. une commission M.A.P.A. pérenne, ainsi composée :

- Président = le président de la commission d'appel d'offres, ou son représentant ;
- Le président de la commission thématique compétente pour la consultation/l'opération considérée ;
- Le cas échéant, le maire et un délégué syndical de la commune concernée ; deux délégués syndicaux de la commune concernée si le maire y siège déjà en qualité de président de commission.

Cette commission pourra s'adjoindre, à titre technique et consultatif, les agents des services du syndicat qu'elle jugera utile d'associer à ses travaux, en fonction de la nature de l'opération ou de la consultation considérée.

Elle aura les fonctions suivantes :

- Statuer sur les offres non conformes ;
- Statuer sur les offres parvenues hors délai ;

- Statuer sur les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées ;
- Statuer sur les offres anormalement basses ;
- Statuer sur l'infructuosité d'une procédure, pour sa globalité ou pour certains lots seulement ;
- Engager la négociation avec les candidats ;
- Proposer un classement des offres régulières ;
- Emettre un avis sur les avenants.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création, la composition et les attributions, telles que ci-dessus détaillées, de la commission compétente pour les marchés à procédure adaptée.

Point n° 6 : Désignation d'un représentant du syndicat aux conseils des écoles d'Ile Napoléon

Monsieur le président informe l'assemblée que le comité syndical est appelé à désigner son représentant aux conseils des écoles maternelle et élémentaire de l'Ile Napoléon.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Mme Rachel BAECHEL en qualité de représentante du syndicat aux conseils des écoles d'Ile Napoléon.

Point n° 7 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux

Monsieur le président informe l'assemblée que le comité syndical est appelé à désigner deux de ses membres (un délégué titulaire et un délégué suppléant) pour représenter le S.C.I.N. au comité du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin (brigade verte).

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne MM. André HABY (titulaire) et Olivier BECHT (suppléant) en qualité de représentants du syndicat au comité du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin.

Point n° 8 : Désignation de deux représentants du syndicat au comité de l'amicale du S.C.I.N.

Monsieur le président informe l'assemblée que le comité syndical est appelé à désigner deux représentants au comité de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'Ile Napoléon, conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de cette dernière.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Mme Nicole HINSINGER et M. Gilbert FUCHS en qualité de représentants du syndicat au comité de l'amicale du personnel du S.C.I.N.

Point n° 9 : Battenheim – extension du hangar communal – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération d'extension du hangar communal à Battenheim a été retenue au titre du programme pluriannuel des travaux.

En séance du 11 septembre 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant des honoraires s'élève à 13 350,00 € HT, calculé sur une base prévisionnelle de travaux de 150 000,00 € HT.

Au stade A.P.D., les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 209 700,00 € HT (valeur mai 2014), selon le détail ci-après :

▪ Gros-œuvre	40 000,00 € HT
▪ Charpente métallique	26 000,00 € HT
▪ Couverture bac acier/étanchéité	30 000,00 € HT
▪ Menuiserie alu	5 200,00 € HT
▪ Plâtrerie/isolation	6 700,00 € HT
▪ Electricité	15 400,00 € HT
▪ Installations sanitaires	15 000,00 € HT
▪ Chauffage/ventilation	37 000,00 € HT
▪ Serrurerie	14 500,00 € HT
▪ Menuiserie bois	4 200,00 € HT
▪ Carrelage/faïence	8 000,00 € HT
▪ Faux-plafonds.....	1 700,00 € HT
▪ Peinture intérieure/extérieure	2 500,00 € HT
▪ Sol époxy.....	3 500,00 € HT
▪ Total.....	209 700,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.). Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-11302 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à l'extension du hangar communal à Battenheim, chiffrée à 209 700,00 € HT ;**

- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

Point n° 10 : Dietwiller – construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 3 juillet 2013, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 14 février 2014, fixant la date limite de remise des offres au 31 mars 2014 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 7 avril, 28 avril et 6 mai 2014, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	VRD	Pontiggia à Wittenheim	153 057,20 €
		Option 1 clôture bambou	11 796,00 €
		Option 2 terrasses Ouest	4 845,00 €
2	Gros-œuvre	Schwob à Traubach-le-Bas	745 000,00 €
3	Charpente métallique	Renk à Pfastatt	62 830,00 €
4	Charpente bois	Bois & Techniques à Sultz	47 866,00 €
5	Couverture – étanchéité	<i>Infructueux</i>	
6	Isolation thermique extérieure	Marquès Frères à Sundhoffen	79 148,00 €
7	Bardage	Rauschmaier à Colmar	50 184,81 €
		Option 1 grès en remplacement de la pierre de Bourgogne	2 746,05 €
		Option 3 bardage isolé en grès	16 335,21 €
8	Menuiseries extérieures bois/alu – protections solaires	Billand à Bouxwiller	161 945,00 €
		Option brise-soleil orientables	10 183,00 €
9	Menuiseries intérieures bois	Kleinhenny Pierre à Illzach	204 556,40 €
		Option 1 ébrasement des fenêtres en mélèze	8 126,00 €
		Option 2 mobilier locaux sanitaires école maternelle	422,00 €
		Option 3 meubles casiers périscolaire	746,00 €
		Option 4 mobilier en MDF teinté dans la masse	6 179,00 €
10	Serrurerie	Ferronnerie d'Art Mary à Waldighoffen	42 718,00 €
11	Plâtrerie – cloisons – faux-plafonds	Rego Plâtrerie à Lautenbach	130 879,00 €

12	Peintures	DG Peinture à Marckolsheim	37 340,45 €
13	Revêtement de sols	Alsasol à Bollwiller	78 936,91 €
14	Carrelage	Ehrhardt à Logelbach	39 912,70 €
15	Extincteurs – signalétique incendie	Sicli à Geispolsheim	2 167,61 €
16	Plomberie sanitaires	CERT à Richwiller	112 708,00 €
		Option 1 adoucisseur général	4 379,00 €
		Option 2 évier cuisine pédagogique	561,00 €
17	Chauffage – ventilation	Labeaune à Sundhoffen	264 333,52 €
18	Electricité – courants faibles	CET à Burnhaupt-le-Haut	130 690,45 €
		Option cuisine pédagogique	1 032,95 €
19	Equipements de cuisine	Bonnet Thirode à Geispolsheim	21 180,00 €
		Option cuisine pédagogique	1 970,00 €
20	Test d'étanchéité à l'air	Exp' Air 68 à Cernay	1 000,00 €
Montant total HT des marchés attribués (options comprises)			2 435 775,26 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits aux articles 2314-61002 et 2314-61045 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé, et décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues ;**
- **Déclare infructueuse la consultation relative au lot n° 5 : couverture-étanchéité ;**
- **Charge M. le président d'engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour le lot mentionné à l'alinéa précédent.**

Point n° 11 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – résultat de la consultation pour l'équipement du dojo – attribution du marché

Par délibération du 9 juin 2010, le comité syndical approuvait l'opération de construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim. Dans le cadre de cette opération, le S.C.I.N. s'est également vu confier par la ville, l'acquisition des équipements du dojo.

Une consultation par voie de procédure adaptée a donc été engagée pour ce marché de fournitures et services.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 28 mars 2014, fixant la date limite de remise des offres au 25 avril 2014 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 28 avril et 6 mai 2014, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique – équipement du dojo

Entreprise S.A.T.D. de Russ (67) pour un montant de 23 017,32 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-41004 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé, et décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 12 : Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une crèche et un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – approbation d'un avenant de transfert – autorisation de signer

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical attribue à la société Mura de Ranspach le lot 7 : menuiserie extérieure bois/alu - vitrerie, de l'opération de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Par courrier du 3 avril 2014, le syndicat de communes de l'Ile Napoléon a été informé du changement de dénomination sociale de l'entreprise Jean-Michel Mura qui devient la SAS Jean-Michel Mura et Fils, à compter du 1^{er} avril 2014.

Il convient en conséquence de formaliser, par voie d'avenant, le transfert du marché de travaux du lot n° 7 – menuiserie extérieure bois/alu - vitrerie, au profit de la SAS Jean-Michel Mura et Fils de Ranspach, étant précisé que les conditions d'exécution de celui-ci demeurent inchangées.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le transfert du marché de travaux du lot n° 7 : menuiserie extérieure bois/alu - vitrerie, au profit de la SAS Jean-Michel Mura et Fils de Ranspach ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.**

Point n° 13 : Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – approbation de principe – lancement de la consultation pour les études de faisabilité, préprogramme et programme technique détaillé

La ville de Rixheim a confié au syndicat de communes de l'Île Napoléon l'opération de construction d'une « annexe à la Commanderie ». Ce projet d'envergure consiste pour l'essentiel à :

1. Créer un bâtiment qui se développera sur trois niveaux (± 500 m² de surface utile par niveau) dans la cour arrière des services techniques, et qui abritera :
 - a. Au rez-de-chaussée : des bureaux supplémentaires pour les besoins des services administratifs de la mairie ;
 - b. Au premier étage : les archives communales et les locaux annexes (bureaux, etc.) ;
 - c. Au second étage : un local réservé pour les besoins du musée du papier peint.
2. Transformer les locaux actuels des services techniques, contigus au bâtiment projeté, pour recevoir :
 - a. Au rez-de-chaussée : des locaux supplémentaires pour les services d'incendie et de secours ;
 - b. A l'étage : un atelier spécial dédié au Cercle des Arts.

Par son ampleur, sa qualité et sa technicité, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables particulièrement abouties. Il y a donc lieu d'engager une consultation pour désigner le prestataire qui :

- Réalisera, en étroite concertation avec la commune, les études de faisabilité ;
- Rédigera le préprogramme ;
- Etablira le programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet de construction d'un bâtiment « annexe à la Commanderie » à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à engager les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Point n° 14 : Sausheim – construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle de restauration scolaire et périscolaire – avenants à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 12 juin 2012, 26 septembre 2012, et 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire-périscolaire à Sausheim.

Par délibérations du 16 octobre 2013 et 19 février 2014, le comité syndical approuvait, pour des montants respectifs de 6 814,66 € HT et 33 717,79 € HT, soit un total de 40 532,45 € HT, des avenants à différents marchés de travaux et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Depuis, de nouvelles adaptations ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Sopréma de Mulhouse, attributaire du lot 2 « couverture – étanchéité – zinguerie ». L'avenant s'élève à **-2 450,00 € HT** (suppression des platines supports de garde-corps sur la toiture de l'extension de l'ED&N, suite à l'avenant n° 1) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 1,80 % et fixant le nouveau montant du marché à 133 580,30 € HT ;
- L'entreprise Gervasi de Cernay, attributaire du lot 3 « vêtture pierre agrafée ». L'avenant s'élève à **-504,00 € HT** (suppression de l'habillage d'une assise en vêtture) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,59 % et fixant le nouveau montant du marché à 85 270,00 € HT ;
- L'entreprise Billand de Bouxwiller, attributaire du lot 6 « menuiserie extérieure bois/alu ». L'avenant s'élève à **+66,00 € HT** (plus-value pour platelage bois et divers travaux, et moins-value pour suppression d'un brise-soleil orientable et de profils de finition) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,03 % et fixant le nouveau montant du marché à 217 607,00 € HT ;
- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 8 « serrurerie – structure métallique ». L'avenant s'élève à **+3 549,20 € HT** (plus-value pour portes coupe-feu et garde-corps extérieurs supplémentaires, dépose de portes et châssis alu existant, et moins-value pour portes, garde-corps intérieurs, grille, enseigne et échelles crinolines non posés) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,57 % et fixant le nouveau montant du marché à 102 967,20 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 6 semaines ;
- L'entreprise Meyer de Blotzheim, attributaire du lot 10 « menuiserie intérieure bois – parquet ». L'avenant s'élève à **-1 479,40 € HT** (balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,90 % et fixant le nouveau montant du marché à 162 910,79 € HT ;
- L'entreprise Venturi de Riedisheim, attributaire du lot 11 « électricité – courants faibles ». L'avenant s'élève à **+3 583,68 € HT** (plus-value pour raccordement des BSO, réalisation d'un paratonnerre, comptage d'énergie, complément SSI et éclairage extérieur, et moins-value pour travaux non réalisés) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,79 % et fixant le nouveau montant du marché à 203 326,95 € HT ;
- L'entreprise TP du Vignoble de Rouffach, attributaire du lot 20 « aménagements extérieurs – clôtures ». L'avenant s'élève à **+12 393,34 € HT** (fourniture et pose de 44 ml de clôture « Oobamboo », et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 11,79 % et

fixant le nouveau montant du marché à 117 545,10 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 8 semaines.

Ces avenants, d'un montant total de +15 158,82 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,65 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 340 636,28 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés les 16 octobre 2013 et 19 février 2014, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 2,44 % du montant des marchés attribués.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 28 avril 2014, émis un avis favorable. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31046 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +15 158,82 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,65 % et fixant le nouveau montant global des travaux à 2 340 636,28 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 15 : Sausheim – construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association les Tamalous – résultat de la reconsultation suite à infructueux – attribution d'un marché de travaux

Par délibération du 19 mars 2014, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association les Tamalous à Sausheim, le lot n° 3 (couverture bac acier) avait – une nouvelle fois – été déclaré infructueux par la commission M.A.P.A.

Dès lors, M. le Président avait été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 28 mars 2014, fixant la date limite de remise des offres au 25 avril 2014 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 28 avril et 6 mai 2014, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 3 – couverture bac acier

Entreprise Schoenenberger d'Illzach, pour un montant de 11 122,25 € HT.

Compte tenu des lots déjà attribués (gros œuvre à la société André TP pour 14 417,79 € HT et charpente métallique à l'entreprise Emile Renk pour 16 020,00 € HT) le montant total des marchés de travaux relatifs à cette opération s'élève à 41 560,04 € HT.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31302 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé, et décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 16 : Baldersheim – réaménagement des rues des Alpes, des Pyrénées et des Vosges – résultat de la consultation – attribution du lot 2 : éclairage public

Dans sa séance du 27 novembre 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues des Alpes, des Pyrénées et des Vosges à Baldersheim.

Le lot n° 1 - voirie et réseaux divers, a été attribué le 19 mars 2014 à l'entreprise Sarmac de Rixheim, pour un montant de 408 195,20 € HT (489 834,24 € TTC). Le lot n° 2 – éclairage public, a été déclaré infructueux et a été relancé.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse à cette dernière consultation, examinées par la commission MAPA les 28 avril et 15 mai 2014, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot 2 – éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse, pour un montant de 76 652,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21204 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé, et décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 17 : Rixheim – réfection des chemins ruraux – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 19 février 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour la réfection de chemins ruraux sur la commune de Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 15 mai 2014, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie

Société Eurovia de Colmar, pour un montant de 24 752,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 615234-41406 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé, et décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 18 : Rixheim – aménagement d'un cheminement mixte cycles-piétons impasse du Cèdre – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 19 février 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour l'aménagement d'un cheminement mixte cycles/piétons impasse du Cèdre à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 15 mai 2014, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Société TP Schneider de Wittenheim, pour un montant de 59 672,50 € HT.

Lot 2 – éclairage public

Société Réseaux Lumières Alsace (Cegelec) de Wittelsheim, pour un montant de 22 293,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41106 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé, et décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission M.A.P.A. ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 19 : Rixheim – mise aux normes des arrêts de bus « Oisans » rue Albert Schweitzer – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions

La ville de Rixheim souhaite, dans le cadre de son programme de travaux 2014, réaliser la mise aux normes des deux arrêts de bus « Oisans » situés rue Albert Schweitzer dans le quartier « Entremont » à Rixheim. Ces travaux permettront aux personnes à mobilité réduite empruntant les transports en commun de se rendre vers les bâtiments récemment créés ou réaménagés dans le quartier.

Les travaux comprennent :

- La dépose des bordures existantes ;
- La fourniture et pose de bordures hautes type « quai de bus » ;
- La réfection des trottoirs de part et d'autre des arrêts de bus ;
- La reprise des enrobés chaussées sur une longueur d'environ 50 mètres.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 39 615,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317 du budget primitif 2014. En outre, une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès de m2A, dans le cadre de la mise aux normes des arrêts de bus.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation des travaux de réfection de ces deux arrêts de bus à réaliser sur le territoire de Rixheim, chiffrée à 39 615,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de la subvention.**

Point n° 20 : Signalisation routière (horizontale et verticale) sur le territoire des communes du S.C.I.N. – approbation du cahier des charges – lancement de la consultation d'entreprises

Afin de réaliser la signalisation routière horizontale et verticale dans le cadre du réaménagement de voiries sur le territoire du S.C.I.N ou suite à des demandes ponctuelles

des communes membres, les services techniques du syndicat ont établi un cahier des charges qui donnera lieu à un marché à bons de commande.

Les prestations attendues de l'entreprise attributaire concernent, entre autres :

- La dépose de signalisation routière existante ;
- La fourniture et pose de panneaux de signalisation ;
- La mise en œuvre de marquage routier à la peinture ou en résine ;
- La réalisation de revêtement en résine et gravier collé type « pépite ».

Par comparaison aux dépenses réalisées dans le cadre des marchés de voirie ces dernières années, les services techniques ont estimé à 50 000,00 € HT le montant minimum annuel et à 150 000 € HT le montant maximum annuel.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les caractéristiques, ci-dessus détaillées, du marché à établir ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée.**

Point n° 21 : Rixheim – réaménagement de la rue de Sultz – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue de Sultz à Rixheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2014.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 450 mètres. Il comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose d'un fil d'eau délimitant la zone trottoir de la chaussée ;
- La collecte et l'évacuation des eaux pluviales dans le collecteur des eaux usées ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 365 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus aux articles 2317-41401 et 20421-41401 du budget primitif 2014.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation des travaux de réaménagement de la rue de Sultz à Rixheim, pour un montant de 365 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

Point n° 22 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **25 juin 2014 à 18 heures 30**, dans la **salle du conseil municipal de Habsheim**. Elle sera précédée, à 18 heures, en mairie de Habsheim, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Dietwiller, le 21 mai 2014.